

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES SERVICES OUIVélo

(Pour l'expérimentation à compter du 24 avril 2017)

Préambule

OUIVélo, entité interne de Gares & Connexions (branche de SNCF Mobilités), propose aux personnes qui se sont portées volontaires pour cette expérimentation, un service accessible à compter du 24 avril 2017, du lundi au vendredi (hors jours fériés) entre 7h et 21h, permettant :

Pour les propriétaires de vélo : de mettre leur vélo à disposition pendant la période durant laquelle ils ne l'utilisent pas afin qu'il puisse être proposé à la location (« les Utilisateurs Propriétaires »)

Pour les autres : de louer un vélo mis à disposition, soit par un Utilisateur Propriétaire, soit par la flotte dont dispose OUIVélo (« les Utilisateurs Locataires »). Les vélos composant la flotte OUIVélo sont proposés neufs au début de l'expérimentation.

Les Utilisateurs Propriétaires et les Utilisateurs Locataires sont conjointement désignés « les Utilisateurs ».

Le service sera accessible durant un mois sur le parvis des gares de Versailles Chantiers, Versailles Rive Droite, Versailles Rive Gauche/Château, Stade de France Saint Denis RER D, La Plaine Stade de France RER B (ci-après dénommé « le Service OUIVélo »).

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont vocation à s'appliquer durant toute la période d'expérimentation menée par OUIVélo soit du 24 avril 2017 au 23 juin 2017 inclus.

Des réunions de présentation auront lieu afin de présenter aux Utilisateurs le fonctionnement du Service OUIVélo ainsi que le fonctionnement des différents outils associés (Chat bot, application mobile, cadenas...).

1. Acceptation des Conditions Générales d'Utilisation

L'accès au Service OUIVélo est conditionné par l'acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) qui s'effectue en ligne.

A défaut d'acceptation, les Utilisateurs ne pourront accéder au Service OUIVélo.

2. Description du Service

OUIVélo met à disposition des Utilisateurs :

- Pour les gares de Versailles : la possibilité pour les Utilisateurs Propriétaires de proposer à la location leur vélo aux Utilisateurs Locataires, par le biais de la plateforme mobile (Chat bot OUIVélo) ;
- Pour les gares de Saint Denis : un service de location de vélos de la flotte OUIVélo.

Le Service OUIVélo inclut :

- L'assurance souscrite auprès de l'EQUITE par OUIVélo destinée à couvrir le vélo (dommage/vol) pendant l'utilisation du Service OUIVélo. Les garanties sont indiquées dans la notice d'information OUIVélo annexée aux présentes ;
- La mise à disposition d'un service de paiement sécurisé ;

- Le service technique OUIVélo (« Le Service technique ») joignable du lundi au vendredi de 7h à 21h par mail (sav@ouivelo.bike) ou par téléphone (A Versailles : 06 34 78 53 88 ou Saint Denis : 06 34 78 53 15). Il doit être contacté pour signaler toute difficulté rencontrée durant la phase d'expérimentation ;
- Le recours à un service de réparation des vélos pour les Utilisateurs Propriétaires. Ce service, accessible uniquement à Versailles, est assuré par Cyclo Pierrot (contact@cyclopierrot.fr - 07 60 99 96 16) et inclut une réduction de 50% de ses tarifs habituels (hors pièces).

3. Modalités et conditions d'utilisation du Service OUIVélo

3.1 Fonctionnement du Service OUIVélo

Le site internet <http://www.ouivelo.bike/> a pour objectif de fournir aux Utilisateurs des informations sur OUIVélo, sur l'expérimentation et leur permettre de se préinscrire pour participer à cette expérimentation. Les renseignements figurant sur le site sont donnés sous réserve des modifications ayant été apportées depuis leur mise en ligne.

Pour toute la période de l'expérimentation, un cadenas et une chaîne spécifique seront remis aux Utilisateurs Propriétaires par OUIVélo à l'issue des réunions d'informations et au plus tard le premier jour de l'expérimentation.

Outils associés au Service OUIVélo :

- Cadenas Noké Padlock associé à une chaîne master lock 8014 EURD, indispensable à l'utilisation du Service OUIVélo.
- Chat bot permettant d'accéder au Service OUIVélo: il s'agit d'un robot qui répond automatiquement aux messages envoyés par les Utilisateurs sur la plateforme de chat dédiée (Plateforme Facebook Messenger) afin de permettre de mettre en location et louer des vélos.
- Les Utilisateurs devront également télécharger l'application mobile Facebook Messenger ainsi que l'application Noke Pro (gratuite et disponible sur l'App Store et le Play Store) permettant le déverrouillage du cadenas Padlock :
 - o L'Utilisateur Locataire reçoit un accès temporaire – valable pendant toute la période de location du vélo soit une journée maximum.
 - o L'Utilisateur Propriétaire possède un droit d'accès permanent au déverrouillage du cadenas.

Remarque : Les Utilisateurs souhaitant mettre à disposition ou louer un vélo via le service OUIVélo devront posséder un téléphone iOS 8 minimum ou un téléphone Android 4.4 minimum.

3.2 Accessibilité

Le Service OUIVélo s'adresse uniquement aux personnes âgées de 18 ans ou plus. En utilisant le Service OUIVélo, vous déclarez et garantissez avoir 18 ans ou plus.

3.3 Création d'un accès au Service OUIVélo

3.3.1 Informations préalables relatives aux Utilisateurs

Des réunions d'informations sont proposées aux futurs Utilisateurs du Service OUIVélo afin de leur expliquer le fonctionnement de l'expérimentation, du Chat bot et l'application mobile Noke Pro. Ces réunions d'informations auront lieu avant le début de l'expérimentation et sont obligatoires pour avoir accès au Service OUIVélo.

Lors de ces réunions, les Utilisateurs devront fournir les informations et les documents suivants (selon profils Utilisateurs et lieux d'expérimentation) :

- Numéro de carte nationale d'identité ou de passeport (+ photo de la pièce d'identité) ;
- Nom et prénom de l'Utilisateur du Service ;
- Date de naissance de l'Utilisateur du Service ;
- Adresse du domicile de l'Utilisateur du Service ;
- Un relevé d'identité bancaire ;
- Un chèque de caution pour les Utilisateurs Locataires d'un montant de 150 euros à Versailles et de 100 euros à Saint Denis.

Les Utilisateurs du service OUIVélo garantissent la véracité des informations qu'ils communiquent. OUIVélo ne pourra en aucun cas être tenu responsable des informations communiquées par les Utilisateurs qui pourraient être erronées ou frauduleuses.

Ces données sont collectées aux fins d'assurer la bonne gestion du service et participer à l'amélioration des infrastructures cyclables des lieux d'expérimentation.

OUIVélo ne validera pas l'accès au Service tant que l'ensemble des informations mentionnées ci-dessus ainsi que les présentes CGU signées n'auront pas été communiquées.

L'accès au Service OUIVélo est strictement personnel et il est interdit aux Utilisateurs de prêter, louer ou céder leurs accès au Service OUIVélo.

3.3.2. Informations préalables relatives au vélo des Utilisateurs Propriétaires

Les vélos des Utilisateurs Propriétaires sont obligatoirement vérifiés par le partenaire réparateur de OUIVélo, Cyclo Pierrot, avant de pouvoir participer à l'expérimentation. Cyclo Pierrot a la responsabilité du bon état de marche des vélos. Dès lors, les vélos proposés en location sont donc jugés aptes à participer au test. Les frais de main d'œuvre ne seront pas facturés, seul le remplacement de pièces défectueuses est à la charge des Utilisateurs Propriétaires.

3.4 Création d'une annonce

Dans le cadre de l'expérimentation menée par OUIVélo, des annonces vont être créées par OUIVélo afin d'alimenter la liste des vélos proposés à la location.

Afin de fournir une description précise des vélos mis à disposition, les Utilisateurs Propriétaires souhaitant mettre à disposition un vélo devront, lors des réunions d'information, ou en répondant au questionnaire disponible sur le site <http://www.ouivelo.bike/>, fournir des renseignements sur leur vélo et notamment :

- Valeur du vélo mis à disposition (facture et date d'achat) ;
- Caractéristiques du vélo mis à disposition (type ville ou sport, accessoires (sonnette, panier,...), vélo féminin, masculin ou unisexe, amovibilité de la selle,...) ;

- Photographie du vélo.

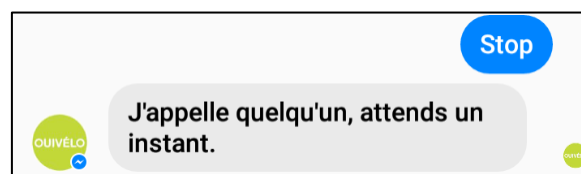
Les annonces correspondant au vélo mis à disposition via OUIVélo seront visibles seulement par les Utilisateurs Locataires afin qu'ils puissent les louer en fonction des informations mentionnées dans les annonces.

Les Utilisateurs Propriétaires garantissent qu'ils sont bien les propriétaires du vélo mis en location et que les renseignements indiqués dans l'annonce sont véridiques.

3.5 Lancement du service OUIVélo - démarrage du Chat bot

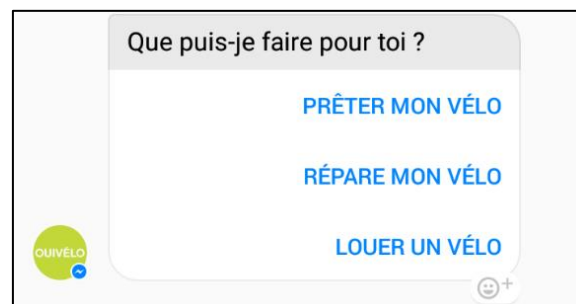
Les Utilisateurs souhaitant utiliser les services de OUIVélo devront commencer par écrire « Bonjour » au Chat bot OUIVélo, puis devront suivre les instructions du Chat bot.

A tout moment, les Utilisateurs peuvent écrire « Stop » au Chat bot s'ils souhaitent pouvoir communiquer directement avec le Service technique de OUIVélo qui reprendra la main du Chat bot.

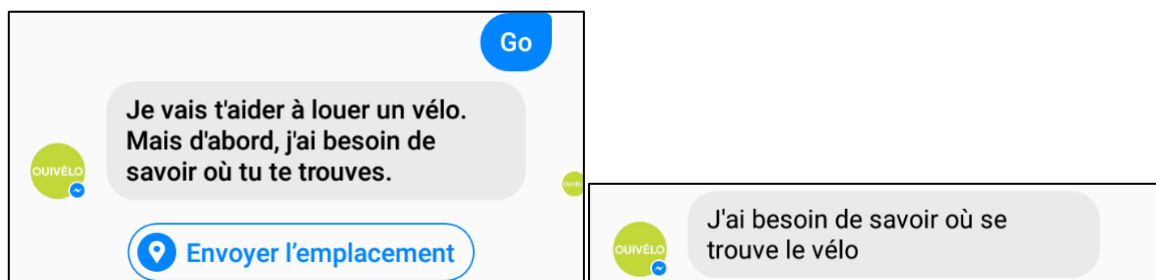


Enfin, les Utilisateurs qui souhaitent redémarrer le Chat bot peuvent écrire à tout moment « Go » afin de relancer la discussion automatique.

Les Utilisateurs devront ensuite sélectionner l'option qui les intéresse :

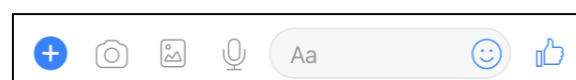


Les Utilisateurs devront ensuite indiquer leur localisation.

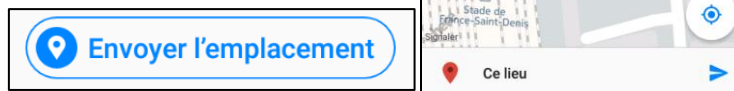


Pour indiquer sa localisation, l'Utilisateur a deux options à sa disposition :

- Il peut la préciser de façon manuelle en indiquant son lieu de départ dans la barre « dialogue » de Messenger ;



- Il peut l'indiquer en cliquant sur le bouton de localisation (le curseur rouge peut être déplacé sur l'outil proposé).

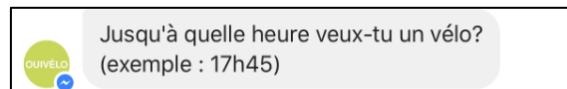


Si le Chat bot ne reconnaît pas la position de l'Utilisateur Locataire, il est nécessaire de recommencer l'opération en apportant plus de précisions.

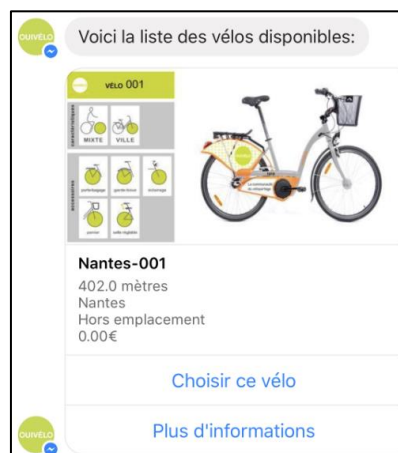
La suite de la procédure varie selon les Utilisateurs et est décrite dans les articles suivants.

3.6 Vérification de l'offre de location pour l'Utilisateur Locataire

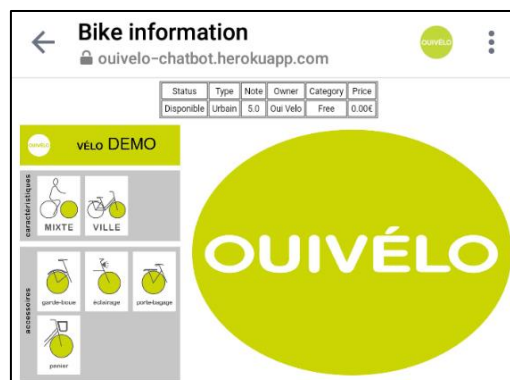
Après avoir suivi les instructions de démarrage et de localisation, l'Utilisateur Locataire devra indiquer jusqu'à quelle heure la location est souhaitée.



Le Chat bot se chargera ensuite de proposer à l'Utilisateur Locataire la liste des vélos disponibles correspondant aux critères qu'il a recherchés près de son lieu de départ.



Il est possible d'obtenir des informations supplémentaires sur le vélo (caractéristiques, accessoires, note globale, etc) en cliquant sur la touche « plus d'informations ».



Si ce vélo convient à l'Utilisateur Locataire, il suffit de cliquer sur la touche « choisir ce vélo » et la position GPS du vélo est envoyée.

Le vélo est ici : <http://maps.google.com/maps?q=47.214886,-1.545663&ll=47.214886,-1.545663&z=17>

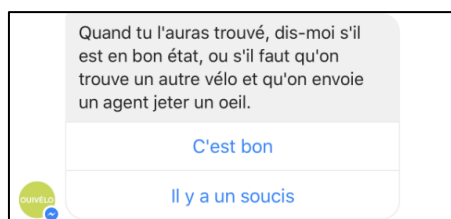
L'Utilisateur Locataire peut ainsi cliquer sur le lien pour connaître les coordonnées GPS du vélo en location.



Remarque : la location est en temps réel, il sera donc nécessaire pour les Utilisateurs Locataires d'actualiser la demande à leur arrivée en gare pour savoir si le vélo qu'ils souhaitent est toujours disponible à la location.

Avant de valider la location, il est recommandé à l'Utilisateur Locataire de procéder à une vérification de ses principaux éléments apparents et notamment (liste non limitative) :

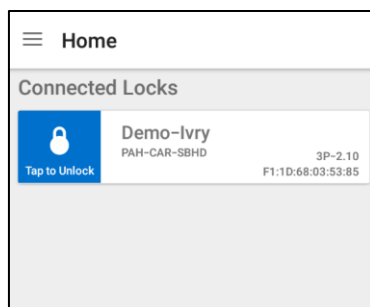
- la présence de tous les accessoires indiqués dans l'annonce
- la bonne fixation de la selle, des pédales et du panier le cas échéant
- le bon fonctionnement de la sonnette, des freins et de l'éclairage
- le bon état général du cadre, de la selle, des roues et des pneumatiques
- le bon état de la chaîne (une chaîne déraillée n'est pas considérée comme un problème portant sur l'intégrité du vélo) ;



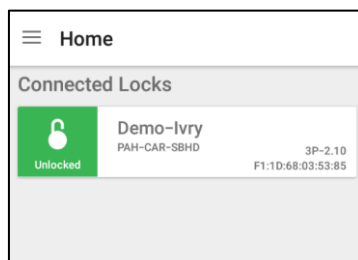
Si, après ces différentes vérifications, le vélo apparaît en bon état, l'Utilisateur Locataire pourra l'utiliser pour la durée qu'il a choisi en validant la réservation (clic sur la touche « c'est bon »).

A la suite de la validation de la réservation, le Chat bot ouvrira les droits à l'ouverture du cadenas sur l'application mobile Noke Pro. L'Utilisateur Locataire pourra déverrouiller le cadenas par action sur l'anse du cadenas puis par clic sur le bouton d'ouverture du cadenas sur l'application mobile Noke Pro.

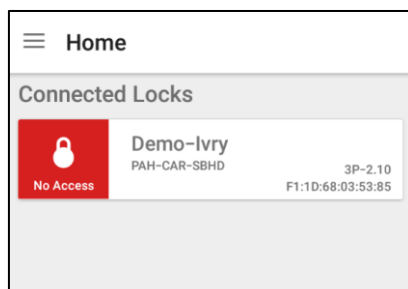
Le bouton apparaît en bleu une fois la réservation validée.



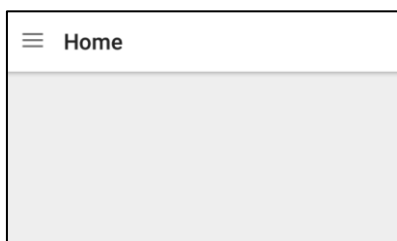
Une fois que l'Utilisateur Locataire a appuyé sur le bouton bleu, il passe en vert et le cadenas s'ouvre.



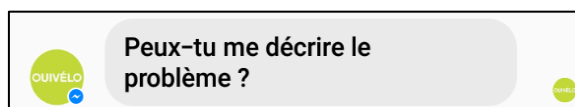
Si toutefois le bouton reste rouge, l'Utilisateur Locataire doit vérifier qu'il ne se trompe pas de vélo. Si le problème persiste après quelques secondes, l'Utilisateur Locataire est invité à contacter le Service technique de OUIVélo et à mettre fin à la location en cours.



Remarque : Le Bluetooth des téléphones des Utilisateurs doit être activé pour permettre l'utilisation de l'application Noke Pro et le déverrouillage du cadenas. Si le Bluetooth n'est pas allumé aucun bouton n'apparaît pas sur l'application Noke Pro.



Toutefois si, après vérifications, le vélo n'apparaît pas être en bon état, l'Utilisateur Locataire devra se connecter au Chat bot afin d'expliquer le problème rencontré (photos à l'appui), et mettre fin à la location.



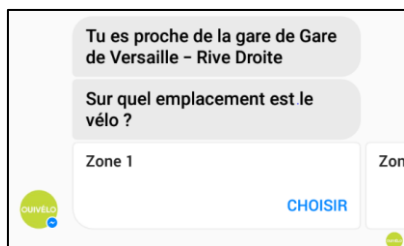
Le Chat bot alertera OUIVélo et un autre vélo pourra être proposé à l'Utilisateur Locataire en fonction des disponibilités dans la gare où il se trouve.

Merci, je vais demander à un agent de faire le nécessaire

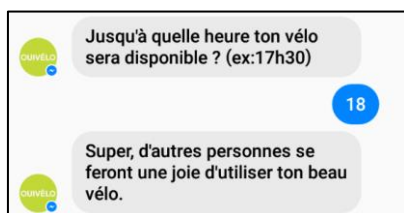
Attention : l'Utilisateur Locataire dispose de 5 minutes maximum pour vérifier le vélo. Passé ce délai il sera tenu d'accepter le vélo.

3.7 Mise à disposition d'un vélo par les Utilisateurs Propriétaires

Après avoir suivi les instructions de démarrage et de localisation, l'Utilisateur Propriétaire devra indiquer au Chat bot l'emplacement sur lequel le vélo se situe.



Enfin, l'Utilisateur Propriétaire doit préciser l'heure à laquelle il souhaite pouvoir récupérer son vélo.



L'Utilisateur Propriétaire accepte automatiquement de rendre disponible à la location le vélo jusqu'à l'heure indiquée.

A la suite de la validation de la mise en location, le Chat bot ouvrira les droits à l'ouverture du cadenas sur l'application mobile Noke Pro. L'Utilisateur Propriétaire devra verrouiller le cadenas en suivant la procédure décrite à l'article 3.6 ci-dessus.

Un vélo qui n'aurait pas été correctement verrouillé reste sous la responsabilité de l'Utilisateur Propriétaire qui se doit donc de vérifier que le cadenas est bien verrouillé avant de s'éloigner de son vélo.

3.8 Utilisation du vélo par l'Utilisateur Locataire

Pendant toute la durée de location, l'Utilisateur Locataire s'engage :

- à respecter le code de la route en vigueur au moment de l'utilisation du vélo (ex : respecter les feux de signalisation, ne pas rouler sur le trottoir, etc.) ;
- à attacher la roue et le cadre du vélo à un point d'accroche fixe avec le cadenas fourni à chaque fois qu'il s'éloigne du vélo, et ce pendant toute la durée de la location ;
- à faire une utilisation normale et raisonnable du vélo, et notamment :
 - ne pas utiliser le vélo sur des terrains ou dans des conditions de nature à l'endommager
 - ne pas transporter d'autres passagers
 - ne pas faire un usage du vélo qui mettrait en péril la sécurité de l'Utilisateur Locataire, des tiers et des biens
 - ne pas démonter ou tenter de démonter tout ou partie du vélo

Il est en outre recommandé à l'utilisateur :

- d'adapter sa distance de freinage en cas d'intempéries ;
- d'effectuer le réglage de la selle pour adapter sa hauteur à sa morphologie ;
- de porter un casque homologué et des vêtements adaptés.

3.9 Restitution du vélo

L'Utilisateur Locataire doit ramener le vélo loué dans la plage horaire indiquée lors de la réservation.

Le vélo doit être déposé à l'endroit, ou à proximité (rayon maximum de 50 mètres), où l'Utilisateur Locataire l'a emprunté. L'Utilisateur Locataire devra attacher le vélo en s'assurant qu'il ne constitue pas une gêne à la circulation des véhicules ou des personnes, qu'il ne bloque pas un accès à un bâtiment, et qu'il ne présente aucun risque pour l'intégrité du vélo.

L'Utilisateur Locataire s'engage également à attacher la roue et le cadre du vélo à un point de fixation fixe ne permettant pas le déplacement du vélo sans ouverture préalable du cadenas.

Pour verrouiller le cadenas, l'Utilisateur Locataire doit se connecter au Chat bot afin de signaler la fin de la location, préciser le lieu de retour du vélo et envoyer une photo de l'état du vélo.

Je vois que tu as déjà un vélo en moment, es-tu là pour le rendre ?

Rendre le vélo

A quel emplacement as-tu remis le vélo ?

Zone 1 Hors

Choisir

Remarque : En cas de défaillance du cadenas ou d'insuffisance de charge de la batterie sur le téléphone, l'Utilisateur Locataire devra s'assurer d'avoir avec lui les coordonnées du Service technique afin de le contacter dans les plus brefs délais pour signaler le problème. Il est rappelé aux Utilisateurs Locataires que le vélo reste sous leur responsabilité si le cadenas n'est pas verrouillé correctement. L'Utilisateur Locataire se doit donc de vérifier que le cadenas est bien verrouillé avant de s'éloigner du vélo.

Si l'Utilisateur Locataire n'envoie pas de photo du vélo à l'issue de la location, ou que celle-ci est floue ou ne permet pas d'identifier d'éventuels problèmes sur le vélo, l'Utilisateur Locataire pourra être tenu responsable des dégâts qui seront constatés au moment où l'Utilisateur Propriétaire récupérera son vélo.

3.10 Récupération du vélo par l'Utilisateur Propriétaire

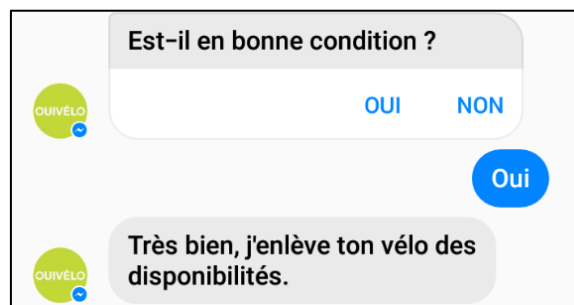
L'Utilisateur Propriétaire pourra récupérer son vélo à compter de l'heure indiquée au moment de la mise en location ou avant si son vélo est disponible. Le Chat bot lui indiquera l'emplacement exact de son vélo.



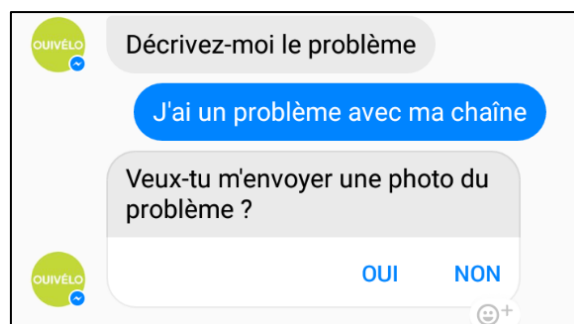
Avant de récupérer son vélo, il est recommandé à l'Utilisateur Propriétaire de procéder à une vérification de ses principaux éléments apparents et notamment (liste non limitative) :

- la présence de tous les accessoires indiqués dans l'annonce
- la bonne fixation de la selle, des pédales et du panier le cas échéant
- le bon fonctionnement de la sonnette, des freins et de l'éclairage
- le bon état général du cadre, de la selle, des roues et des pneumatiques
- vérifier l'état de la chaîne (une chaîne dérailée n'est pas considérée comme un problème portant sur l'intégrité du vélo) ;

Si l'Utilisateur Propriétaire n'a pas de réserve à formuler quant à l'état de son vélo, il peut le récupérer ce qui marque la fin de l'utilisation du Service OUIVélo.



Toutefois, si l'Utilisateur Propriétaire émet une ou plusieurs réserves sur l'état de son vélo, il doit préciser la problématique sur le Chat bot (explication + photo) et prendre contact avec le Service technique.



Si le vélo de l'Utilisateur Propriétaire nécessite des réparations, OUIVélo s'engage à faire intervenir l'un de ses partenaires réparateurs qui effectuera un diagnostic. Par ailleurs, OUIVélo mettra à disposition de l'Utilisateur Propriétaire un vélo de sa flotte pendant la période de réparation du vélo.

Dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de vélo de la flotte disponible, OUIVélo s'engage à trouver une solution pour raccompagner la personne sur le lieu où elle se rendait, dans la

limite d'un trajet A/R par jour, et dans une limite kilométrique de 5 kms par rapport au lieu de stationnement initial du vélo.

3.11 En cas de problème lors de l'utilisation du vélo par l'Utilisateur Locataire

3.11.1 En cas de casse ou accident

En cas de casse ou d'accident, l'Utilisateur Locataire s'engage à contacter le Service technique dans les plus brefs délais et au maximum dans les 12 heures suivant la survenance de l'événement.

3.11.2 En cas de vol

En cas de disparition du vélo, l'Utilisateur Locataire a l'obligation de signaler cette disparition au Service technique OUIVélo dans les 24h.

En outre, il est tenu, dans les 48 heures qui suivent, de déposer auprès des autorités compétentes une plainte pour vol, le vélo demeurant sous sa pleine et entière responsabilité jusqu'à la communication au Service technique de l'original dudit dépôt de plainte.

3.12 Retard

3.12.1 Pour l'Utilisateur Locataire

Le Chat bot enverra plusieurs relances successives (30 et 10 minutes avant le terme de la location puis 10 minutes après la fin de location) à l'Utilisateur Locataire pour le prévenir de l'heure de fin de la location et des pénalités qui lui incomberont s'il dépasse cette limite (cf article 5 ci-dessous).

3.12.2 Pour l'Utilisateur Propriétaire

En cas de retard empêchant l'Utilisateur Propriétaire de récupérer son vélo à l'heure convenue lors de la mise en location, OUIVélo mettra à sa disposition un vélo de sa flotte.

Dans l'hypothèse il n'y aurait plus de vélo disponible, OUIVélo s'engage à trouver une solution pour raccompagner la personne sur le lieu où elle se rendait, dans la limite d'un trajet A/R par jour, et dans une limite kilométrique de 5 kms par rapport au lieu de stationnement initial du vélo.

4. Assurance

Durant la durée de l'utilisation du Service, les Utilisateurs bénéficient de l'assurance souscrite par OUIVélo dont les garanties et exclusions sont énumérées dans la notice d'information OUIVélo annexée aux présentes.

5. Conditions financières

5.1 Paiement

5.1.1 Pour l'Utilisateur Propriétaire

L'Utilisateur Propriétaire recevra, à la fin de l'expérimentation, la somme correspondant au nombre de locations de son vélo, à hauteur de 1,40€ par location.

5.1.2 Pour l'Utilisateur Locataire

L'Utilisateur Locataire recevra, au début de l'expérimentation, un lien sécurisé pour créditer par carte bleue son compte utilisateur sur le support de paiement SNCF ATOS. Il pourra créditer son compte de la somme souhaitée (par tranches de 10 euros) et sera débité de 2 euros à chaque location. Si le crédit s'avère insuffisant, un nouveau lien sera envoyé par l'intermédiaire du Chat bot à l'Utilisateur Locataire pour réapprovisionnement de son compte. La somme restante sera restituée à l'Utilisateur Locataire par virement bancaire à la fin de l'expérimentation.

5.2 Frais en cas de retard de retour du vélo, de non-restitution ou de sinistre

5.2.1. En cas de retard

L'Utilisateur Locataire se verra appliquer des pénalités de retard s'il n'a pas restitué le vélo dans les 10 minutes suivant l'heure de retour initialement convenue. Au-delà, la pénalité sera d'un euro par tranche de 10 minutes de retard. Si le retard dépasse une heure, le chèque de caution visé à l'article 3.3.1 pourra être encaissé si l'Utilisateur Locataire ne restitue pas le vélo ou ne justifie pas son retard dans les 24 heures. Il incombe à l'Utilisateur Locataire de contacter le Service technique pour le prévenir d'un éventuel retard, au plus tard au moment de la première relance.

En cas de non-restitution ou de vol

En cas de non-restitution ou de vol, l'Utilisateur Locataire pourra être débité de sa caution partiellement ou totalement (à hauteur de la valeur vénale du vélo dont les modalités de calcul sont visées dans la notice d'information annexée), si sa responsabilité est clairement identifiée lors du vol (non restitution, non fermeture du cadenas, accroche inadaptée, etc.). Les Utilisateurs sont invités à se référer aux garanties d'assurance indiquées dans la notice d'information OUIVélo annexée aux présentes.

En cas de sinistre (hors non-restitution ou vol)

En cas de sinistre (hors non restitution ou vol), l'Utilisateur Locataire pourra être débité de sa caution partiellement ou totalement (à hauteur de la valeur vénale du vélo dont les modalités de calcul sont visées dans la notice d'information annexée) si sa responsabilité est clairement identifiée lors du sinistre (comportement inadapté, usage non conforme aux attentes décrites dans les présentes CGU, etc.).

6. Responsabilité et obligations

La responsabilité de l'Utilisateur Locataire pourra être recherchée en cas de dommages causés pendant toute la durée de location du vélo, y compris lorsque celle-ci excède la durée autorisée. L'Utilisateur Locataire devra se reporter à la notice d'information OUIVélo annexée aux présentes pour s'informer des sinistres couverts par l'assurance comprise dans le Service OUIVélo.

Les Utilisateurs déclarent qu'ils sont bien titulaires d'une police d'assurance responsabilité civile.

7. Informatique et libertés

SNCF Mobilités par l'intermédiaire de l'entité OUIVélo, responsable de traitement, met en œuvre des traitements automatisés de données à caractère personnel pour la gestion des mises en location et location de vélos.

Les données collectées sont indispensables à ces traitements et sont utilisées par SNCF Mobilités par l'intermédiaire de l'entité OUIVélo. L'assureur l'EQUITE et les réparateurs partenaires auront accès aux seules données qui leur sont nécessaires respectivement pour l'établissement du contrat d'assurance et la réparation du vélo des Utilisateurs Propriétaires. Les données seront conservées pendant une durée de six mois. En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les Utilisateurs disposent d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données le concernant, qu'ils peuvent exercer par voie postale auprès de OUIVélo – 16 avenue d'Ivry - 75634 Paris Cedex 13, en joignant une copie d'un titre d'identité à sa demande ou par mail à l'adresse contact@ouivelo.bike

8. Réclamation par les Utilisateurs et règlement des litiges

En cas de réclamation, les Utilisateurs peuvent saisir OUIVélo par lettre envoyée à l'adresse indiquée aux présentes. Ils disposent pour ce faire d'un délai de six (6) mois à compter de l'évènement contesté.

L'interprétation et l'exécution des présentes sont soumises à la loi française. Tout différend relatif à leur interprétation, leur exécution et leurs suites sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents de Paris.

9. Modification des présentes CGU

Les Utilisateurs seront systématiquement informés de toute modification des présentes CGU par affichage sur le site internet www.ouivelo.bike et par mail à l'adresse communiquée lors de l'inscription au Service OUIVélo.

Les CGU sont consultables à tout moment sur le site www.ouivelo.bike.